



CONSEIL COMMUNAL DU 18 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal

Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 18 novembre 2025 à 20h00.

Étaient présents : **Raphaël LEBLANC, Conseiller - Président**
 Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre
 Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Stephan JANSEN,
 Échevins
 Marc PATERKA, Muriel CLAVIR, Marie COOKEN, Marie-Hélène
 KNAEPEN, Christelle COCHART, Marie MERCHIE, Julien COLLIN,
 Conseillers
 François PAERMENTIER, Directeur général

Excusé : **Cédric COLLETTE, Conseiller**

* * *

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h01.

Monsieur le Président remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Monsieur Collette, Conseiller.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Président signale aux Conseillers l'inscription de trois points supplémentaires à l'ordre du jour de cette séance.

Conformément à l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Monsieur le Président propose aux Conseillers de reconnaître l'urgence pour les points suivants:

- 15. Règlement-taxe sur la délivrance des documents administratifs - Exercices 2026 à 2031 - Adoption, transmis par courriel le 14/11/2025
- 25. Règlement-redevance sur l'enlèvement et le traitement des déchets encombrants ménagers - Exercices 2026 à 2031 - Adoption, transmis par courriel le 14/11/2025
- 33. Allocation de fin d'année pour l'année 2025 - Décision, transmis par courriel le 14/11/2025

L'ensemble des pièces relatives à ces points sont parvenues aux Conseillers par courriel de la Direction générale.

Afin de pouvoir délibérer valablement ces points, le Conseil doit voter l'urgence à la majorité des deux tiers des membres présents.

Monsieur le Président propose aux Conseillers de voter l'urgence.

Les Conseillers votent l'urgence à l'unanimité.

Vu le résultat du vote, Monsieur le Président propose d'approuver le nouvel ordre du jour comme suit :

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communications & informations diverses - Prise d'acte
3. Assemblée générale ordinaire de l'AIDE
4. Assemblée générale ordinaire d'Intradel
5. Assemblée générale ordinaire de l'IILE
6. Assemblée générale ordinaire d'ECETIA
7. Assemblée générale ordinaire de RESA
8. Assemblée générale ordinaire de RESA Holding
9. Assemblée générale ordinaire de la SPI
10. CPAS - Modification budgétaire n°01/2025 - Approbation
11. Zone de Secours-IILE - Dotation communale pour l'exercice 2026 - Décision
12. Taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages calculé sur base du budget 2026 - Adoption
13. Règlement-taxe sur la collecte, le ramassage et le traitement des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2026 - Adoption
14. Règlement-taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes ainsi que sur les établissements classés - Exercices 2026 à 2031 - Adoption
15. Règlement-taxe sur la délivrance des documents administratifs - Exercices 2026 à 2031 - Adoption
16. Règlement-taxe sur les véhicules abandonnés isolés - Exercices 2026 à 2031 - Adoption
17. Règlement-taxe sur les agences bancaires - Exercices 2026 à 2031 - Adoption
18. Règlement-taxe sur l'entretien des égouts - Exercices 2026 à 2031 - Adoption
19. Règlement-taxe sur les dépôts de mitrilles et/ou de véhicules usagés - Exercices 2026 à 2031 - Adoption
20. Règlement-taxe sur les panneaux publicitaires fixes - Exercices 2026 à 2031 - Adoption
21. Règlement-taxe sur les commerces de frites (hot-dogs, beignets, etc.) à emporter - Exercices 2026 à 2031 - Adoption
22. Règlement-redevance sur les demandes de renseignements urbanistiques, de permis d'urbanisme, de permis d'urbanisation, de certificats d'urbanisme n°2, de permis d'implantations commerciales, de déclarations de classe 3, de permis d'environnement, de permis uniques et de permis intégrés, ainsi que les permis d'environnement, uniques ou intégrés reconnus par l'autorité compétente comme étant susceptible d'affecter la Commune - Exercices 2026 à 2031 - Adoption

23. Règlement-redevance sur les exhumations de confort et sur le rassemblement de restes mortels - Exercices 2026 à 2031 - Adoption
24. Règlement-redevance sur le renouvellement des concessions au cimetière - Exercices 2026 à 2031 - Adoption
25. Règlement-redevance sur l'enlèvement et le traitement des déchets encombrants ménagers - Exercices 2026 à 2031 - Adoption
26. Vérification de l'encaisse du Directeur financier sortant
27. Règlement complémentaire de police - Voie du Tiège - Limitation de la vitesse de circulation - Adoption
28. CTG Fexhe - Convention de mise à disposition à titre précaire de la salle de l'Agora - Avenant n°1 - Adoption
29. Cimetière de Voroux-Goreux - Déclassement de concessions en caveau et pleine terre en vue d'exhumer - Décision
30. Cimetière de Roloux - Déclassement de concessions en caveau et pleine terre en vue d'exhumer et d'aménager - Décision
31. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Huis clos

32. Personnel ouvrier - Octroi d'une allocation pour l'exercice d'une fonction supérieure - Renouvellement - Décision
33. Allocation de fin d'année pour l'année 2025 - Décision

En conséquence de quoi, il propose d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié.

2. Communications & informations diverses - Prise d'acte

Monsieur le Président donne lecture des informations et communications suivantes :

1. Par arrêté du 28 octobre 2025, le ministre des Pouvoirs locaux a approuvé les règlements fiscaux (taxes sur le changement de nom et sur les inhumations, la dispersion des cendres et les mises en columbarium) adoptés par le Conseil communal lors de sa séance du 30 septembre 2025. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Direction générale a procédé aux formalités de publication. Le règlement est donc entré en vigueur le 3 novembre 2025.

Le Conseil prend acte des communications et informations.

3. Assemblée générale ordinaire de l'AIDE

Monsieur le Président informe les conseillers que l'AIDE tiendra son assemblée générale ordinaire le mardi 16 décembre 2025 à 19h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de l'AGO du 30 juin 2025
2. Approbation du Plan Stratégique 2026-2028
3. Remplacement et désignation d'administrateurs

4. Approbation des rémunérations des organes de gestion sur base des recommandations du Comité de rémunération du 6 octobre 2025 et du Conseil d'administration du 13/10/2025

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'AIDE.

4. Assemblée générale ordinaire d'Intradel

Monsieur le Président informe les conseillers qu'Intradel tiendra son assemblée générale ordinaire le jeudi 18 décembre 2025 à 17h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

Bureau - Constitution

1. Stratégie - Plan stratégique 2026-2028 (*et budget associé*) - Adoption
2. Conseil d'administration - Rémunération - Administrateurs
 - a. Recommandation du Comité de rémunération
 - b. Décision
3. Conseil d'administration - Rémunération - Président
 - a. Recommandation du Comité de rémunération
 - b. Décision
4. Conseil d'administration - Rémunération - Vice-président
 - a. Recommandation du Comité de rémunération
 - b. Décision
5. Bureau exécutif - Rémunération - Membres
 - a. Recommandation du Comité de rémunération
 - b. Décision
6. Comité d'Audit - Rémunération - Membres
 - a. Recommandation du Comité de rémunération
 - b. Décision
7. Administrateurs - Démissions/nominations

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'Intradel.

5. Assemblée générale ordinaire de l'IILE

Monsieur le Président informe les conseillers que l'IILE tiendra son assemblée générale ordinaire le lundi 15 décembre 2025 à 16h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Approbation du Plan Stratégique 2026-2028 - Évaluation 2025
 - Annexe 1: Plan Stratégique 2026-2028 - Évaluation 2025
 - Annexe 2: Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné
2. Fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du Comité de rémunération

- Annexe 3: Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IILE.

6. Assemblée générale ordinaire d'ECETIA

Monsieur le Président informe les conseillers qu'ECETIA tiendra son assemblée générale ordinaire le mardi 16 décembre 2025 à 18h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. ADMINISTRATEURS – Nomination d'administrateurs ;
2. Fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du Comité de rémunération ;
3. Plan stratégique 2026-2028 – Approbation ;
4. Contrôle de l'obligation visée à l'article L1532-1bis du CDLD ;
5. Lecture et approbation du PV en séance.

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'ECETIA.

7. Assemblée générale ordinaire de RESA

Monsieur le Président informe les conseillers que RESA tiendra son assemblée générale ordinaire le mercredi 17 décembre 2025 à 17h30.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Élections statutaires : nomination définitive d'un Administrateur représentant la province actionnaire et élargissement du Conseil à un siège d'observateur ;
2. Adoption du plan stratégique de RESA ;
3. Fixation des rémunérations et jetons de présence des membres des organes de gestion au 1er janvier 2026 ;
4. Pouvoirs ;
5. Gouvernance interne : information aux actionnaires.

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de RESA.

8. Assemblée générale ordinaire de RESA Holding

Monsieur le Président informe les conseillers que RESA Holding tiendra son assemblée générale ordinaire le mercredi 17 décembre 2025 dans la foulée de l'AG de RESA qui se tient à 17h30.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Approbation du plan stratégique 2026 – 2028
2. Gouvernance interne : information aux actionnaires
3. Divers

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de RESA Holding.

9. Assemblée générale ordinaire de la SPI

Monsieur le Président informe les conseillers que la SPI tiendra son assemblée générale ordinaire le mercredi 17 décembre 2025 à 18h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Plan Stratégique 2023-2025 - État d'avancement au 31/08/2025 et clôture (Annexe 1)
2. Plan Stratégique 2026-2028 (Annexe 2)
3. Recommandations du Comité de Rémunération relatives aux rémunérations des Président et Vice-président du Conseil d'Administration, aux jetons de présence des Administrateurs et des membres du Comité d'Audit (Annexe 3)
4. Démissions et nominations d'Administrateurs (le cas échéant)

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de SPI.

10. CPAS - Modification budgétaire n°01/2025 - Approbation

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Paterka pour qu'il présente ce point.

Monsieur Paterka explique que la modification budgétaire n°1/2025 du CPAS porte sur des ajustements internes de crédits. Il n'y a aucune incidence sur la dotation communale.

Monsieur le Président propose d'approuver la MB.

À l'unanimité, le Conseil approuve sans réformation la modification budgétaire n°1/2025 du CPAS.

11. Zone de Secours-IILE - Dotation communale pour l'exercice 2026 - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que la dotation communale à la Zone de secours s'élèvera à 102.463,72 euros pour l'année 2026. Cela constitue une augmentation de 3.123,08 euros par rapport à 2025.

Monsieur le Président propose d'adopter la dotation à la Zone de secours.

À l'unanimité, le Conseil adopte la dotation communale à la Zone de secours-IIIE pour un montant de 102.463,72 euros pour l'année 2026.

12. Taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages calculé sur base du budget 2026 - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele indique le taux de couverture des coûts en matière de gestion des déchets des ménages, a été fixé à 100% pour l'année 2026. Elle rappelle aux Conseillers que c'est la règle du coût-vérité qui est d'application et que la Commune doit se trouver dans une fourchette de 95 et 110%.

Monsieur le Président propose d'arrêter le taux de couverture.

À l'unanimité, le Conseil arrête le taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages, calculé sur base du budget 2026 (100%).

13. Règlement-taxe sur la collecte, le ramassage et le traitement des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2026 - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele annonce d'emblée une augmentation de la taxe par rapport à l'année dernière. Elle s'explique par l'augmentation des tarifs d'Intradel, de près de 4,00 euros par habitant.

La Commune de Fexhe n'est pas un cas isolé. En effet, l'ensemble des communes sont contraintes de procéder à ces majorations.

Madame Nachtergaele donne lecture des augmentations de la taxe:

- Pour la partie forfaitaire:
 1. Isolé: 95,00 euros (inchangé par rapport à 2025),
 2. Ménage de 2 personnes: 120,00 euros (2025: 115€),
 3. Ménage de 3 personnes: 140,00 euros (2025: 135€),
 4. Ménage de 4 personnes et plus: 150,00 euros (2025: 135,00€),
 5. Commerçant: 50,00 euros (inchangé par rapport à 2025)
 6. Second résident: 80,00 euros (inchangé par rapport à 2025)
- Pour la partie proportionnelle:
 1. Levée supplémentaire: 2,00 euro (2025: 1,00€)
 2. Kilogramme supplémentaire (résiduel):
 - jusqu'à 100 kg: 0,25€
 - de 101 à 500 kg: 0,42€
 - au-delà de 500 kg: 0,80€
 3. Kilogramme supplémentaire (organique): 0,08 euro

Madame Nachtergaele indique enfin que le nombre de levées reste identique, soit 24. Les conteneurs seront donc vidangés une semaine sur deux.

Monsieur le Président propose d'adopter la taxe sur la collecte, le ramassage et le traitement des immondices pour l'exercice 2026.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement-taxé sur la collecte, le ramassage et le traitement des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2026.

14. Règlement-taxé sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes ainsi que sur les établissements classés - Exercices 2026 à 2031 - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de renouveler le règlement-taxé sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes, ainsi que sur les établissements classés.

Elle précise que les montants repris dans le projet de règlement-taxé sont les suivants :

1. Par établissement dangereux, insalubre et incommode:
 - Établissements rangés en classe 1: 125 euros
 - Établissements rangés en classe 2: 50 euros
2. Par établissement classé:
 - Établissements rangés en classe 1: 200 euros
 - Établissements rangés en classe 2: 75 euros
 - Établissements rangés en classe 3: 30 euros

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le projet de règlement-taxé.

À l'instar des taxes et redevances déjà votées, ce règlement-taxé est valable pour les exercices 2026 à 2031 inclus.

Avant de passer au vote, Monsieur le Directeur général donne une explication par rapport à la distinction qui est faite entre les établissements dangereux, insalubres et incommodes, et les établissements classés. Cette distinction s'explique par la cohabitation de deux législations. En effet, la première catégorie dépend du Règlement général sur la protection au travail (RGPT), lequel a été abrogé; et la seconde catégorie dépend du décret wallon du 11 mars 1999 sur le permis d'environnement. Certains établissements disposent toujours de leur autorisation sur base de l'ancienne législation. Au moment du renouvellement, ils passeront sous le décret wallon.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement-taxé.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement-taxé sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes, ainsi que sur les établissements classés.

15. Règlement-taxé sur la délivrance des documents administratifs - Exercices 2026 à 2031 - Adoption

L'urgence ayant été reconnue en début de séance, le point peut être valablement délibéré.

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de renouveler le règlement-taxe sur la délivrance des documents administratifs. Au niveau des montants, ceux proposés sont largement en dessous des maxima proposés par la circulaire budgétaire.

Elle précise que la circulaire budgétaire recommande de ne pas prélever de taxe sur les documents d'identité (cartes d'identité et passeports) pour les enfants de moins de 12 ans. Pour ces documents, trois catégories ont donc été créées :

- Documents d'identité pour les adultes,
- Documents d'identité pour les enfants de 12 ans et plus,
- Documents d'identité pour les enfants de moins de 12 ans ;

Madame Nachtergaele précise enfin que le montant de la taxe s'ajoute au coût de fabrication demandé par les services publics fédéraux (Intérieur, Affaires étrangères et Mobilité & Transport).

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le projet de règlement-taxe.

À l'instar des taxes et redevances déjà votées, ce règlement-taxe est valable pour les exercices 2026 à 2031 inclus.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement-taxe.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement-taxe sur la délivrance de documents administratifs..

16. Règlement-taxe sur les véhicules abandonnés isolés - Exercices 2026 à 2031 - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de renouveler le règlement-taxe sur les véhicules abandonnés isolés.

Elle précise qu'il est proposé de fixer le montant maximum recommandé par la circulaire budgétaire, soit 850,00 euros par véhicule. La notion de "véhicule isolé abandonné" concerne les véhicules situés sur les terrains privés.

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le projet de règlement-taxe.

À l'instar des taxes et redevances déjà votées, ce règlement-taxe est valable pour les exercices 2026 à 2031 inclus.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement-taxe.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement-taxe sur les véhicules abandonnés isolés.

17. Règlement-taxe sur les agences bancaires - Exercices 2026 à 2031 - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de renouveler le règlement-taxe sur les agences bancaires.

Elle précise qu'il est proposé de fixer le montant à 500,00 euros.

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le projet de règlement-taxe.

À l'instar des taxes et redevances déjà votées, ce règlement-taxe est valable pour les exercices 2026 à 2031 inclus.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement-taxe.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement-taxe sur les agences bancaires.

18. Règlement-taxe sur l'entretien des égouts - Exercices 2026 à 2031 - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de renouveler le règlement-taxe sur l'entretien des égouts.

Elle précise qu'il est proposé de fixer le montant à 60,00 euros.

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le projet de règlement-taxe.

À l'instar des taxes et redevances déjà votées, ce règlement-taxe est valable pour les exercices 2026 à 2031 inclus.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement-taxe.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement-taxe sur l'entretien des égouts.

19. Règlement-taxe sur les dépôts de mitrailles et/ou de véhicules usagés - Exercices 2026 à 2031 - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de renouveler le règlement-taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules usagés.

Elle précise qu'il est proposé de fixer le montant à 10,50 euros par mètre carré (ou fraction de mètre carré) de superficie destinée à l'exploitation de dépôt de mitrailles et/ou véhicules usagés, avec un maximum de 5.500 euros par installation.

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le projet de règlement-taxé.

À l'instar des taxes et redevances déjà votées, ce règlement-taxé est valable pour les exercices 2026 à 2031 inclus.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement-taxé.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement-taxé sur les dépôts de mitrailles et/ou de véhicules usagés.

20. Règlement-taxé sur les panneaux publicitaires fixes - Exercices 2026 à 2031 - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de renouveler le règlement-taxé sur les panneaux publicitaires fixes.

Elle précise qu'il est proposé de fixer les montants comme suit :

- Pour les enseignes non-lumineuses : 0,10 euro par dm² (ou fraction de dm²) du panneau et par an
- Pour les enseignes lumineuses : 0,25 euro par dm² (ou fraction de dm²) du panneau et par an

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le projet de règlement-taxé.

À l'instar des taxes et redevances déjà votées, ce règlement-taxé est valable pour les exercices 2026 à 2031 inclus.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement-taxé.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement-taxé sur les dépôts de mitrailles et/ou de véhicules usagés.

21. Règlement-taxé sur les commerces de frites (hot-dogs, beignets, etc.) à emporter - Exercices 2026 à 2031 - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de renouveler le règlement-taxé sur les commerces de frites (hot-dogs, beignets, etc.).

Elle précise qu'il est proposé de fixer le montant de la taxe à 250 euros par commerce.

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le projet de règlement-taxé.

À l'instar des taxes et redevances déjà votées, ce règlement-taxa est valable pour les exercices 2026 à 2031 inclus.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement-taxa.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement-taxa sur les commerces de frites (hots-dogs, beignets, etc.).

22. Règlement-redevance sur les demandes de renseignements urbanistiques, de permis d'urbanisme, de permis d'urbanisation, de certificats d'urbanisme n°2, de permis d'implantations commerciales, de déclarations de classe 3, de permis d'environnement, de permis uniques et de permis intégrés, ainsi que les permis d'environnement, uniques ou intégrés reconnus par l'autorité compétente comme étant susceptible d'affecter la Commune - Exercices 2026 à 2031 - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de renouveler le règlement-redevance sur les prestations administratives en matière d'urbanisme, lesquelles recouvrent:

- les demandes de renseignements urbanistiques,
- les permis et certificats délivrés en vertu du Code de Développement Territorial,
- les permis et déclarations délivrés en vertu du décret du 11 mars 1999 (environnement),
- les permis délivrés en vertu du décret du 5 février 2015 (implantation commerciale),
- les permis d'environnement, uniques ou intégrés reconnus par l'autorité compétente comme étant susceptible d'affecter la commune ;

Madame Nachtergaele donne lecture des différents montants proposés.

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le projet de règlement-redevance.

À l'instar des taxes et redevances déjà votées, ce règlement-redevance est valable pour les exercices 2026 à 2031 inclus.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement-redevance.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement-redevance sur les demandes de renseignements urbanistiques, de permis d'urbanisme, de permis d'urbanisation, de certificats d'urbanisme n°2, de permis d'implantations commerciales, de déclarations de classe 3, de permis d'environnement, de permis uniques et de permis intégrés, ainsi que les permis d'environnement, uniques ou intégrés reconnus par l'autorité compétente comme étant susceptible d'affecter la Commune.

23. Règlement-redevance sur les exhumations de confort et sur le rassemblement de restes mortels - Exercices 2026 à 2031 - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de renouveler le règlement-redevance sur exhumations de confort et les rassemblements de restes mortels

Les montants sont proposés comme suit :

- 300 € pour les frais liés aux exhumations de confort de restes mortels réalisées exclusivement par le personnel des pompes funèbres ou d'entreprises privées spécialisées ;
- 300 € pour les frais liés aux procédures de rassemblement de restes mortels réalisées exclusivement par le personnel des pompes funèbres ou d'entreprises privées spécialisées ;
- 500 € pour les exhumations de confort d'urnes cinéraire effectuées par le personnel communal ;

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le projet de règlement-redevance.

À l'instar des taxes et redevances déjà votées, ce règlement-redevance est valable pour les exercices 2026 à 2031 inclus.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement-redevance.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement-redevance sur les exhumations de confort et le rassemblement de restes mortels.

24. Règlement-redevance sur le renouvellement des concessions au cimetière - Exercices 2026 à 2031 - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de renouveler le règlement-redevance sur le renouvellement des concessions au cimetière. Elle rappelle que le renouvellement est octroyé pour une durée de 30 ans.

Il est proposé de fixer les montants de la redevance comme suit :

- Concessions pleine terre et caveaux : 75 euros par mètre carré,
- Columbariums : 75 euros par loge,
- Cavernes : 100 euros par caverne ;

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le projet de règlement-redevance.

À l'instar des taxes et redevances déjà votées, ce règlement-redevance est valable pour les exercices 2026 à 2031 inclus.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement-redevance.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement-redevance sur le renouvellement des concessions au cimetière.

25. Règlement-redevance sur l'enlèvement et le traitement des déchets encombrants ménagers - Exercices 2026 à 2031 - Adoption

L'urgence ayant été reconnue, le point peut être valablement délibéré.

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que, les années précédentes, la collecte des déchets encombrants ménagers était reprise dans le règlement-taxe sur les immondices. Cependant, dans la mesure où il s'agit d'un service rendu à la demande du citoyen, la tutelle recommande d'adopter un règlement-redevance.

Cette année, il est proposé de fixer les montants pour la collecte et le traitement de ce type de déchet, à savoir :

- Le taux de la redevance par enlèvement de déchets encombrants est fixé à 25,00 euros par m³,
- Les deux premiers passages d'enlèvements, avec un volume maximum de 3m³, sont gratuits pour les redevables de la partie forfaitaire de la taxe sur la collecte, le ramassage et le traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Le Directeur financier a remis un avis favorable sur le projet de règlement-redevance.

À l'instar des taxes et redevances déjà votées, ce règlement-redevance est valable pour les exercices 2026 à 2031 inclus.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement-redevance.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement-redevance sur l'enlèvement et le traitement des encombrants ménagers.

26. Vérification de l'encaisse du Directeur financier sortant

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele signale que Madame la Commissaire d'arrondissement f.f. a procédé à la vérification de l'encaisse de sortie entre la Directrice financière sortante et le Directeur financier entrant, en date du 31 juillet 2025.

Aucune remarque n'a été formulée par Madame la Commissaire.

Le Conseil prend acte de la vérification de l'encaisse de la Directrice financière sortante.

27. Règlement complémentaire de police - Voie du Tiège - Limitation de la vitesse de circulation - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Bourgmestre pour qu'il présente ce point.

Monsieur le Bourgmestre explique qu'à la suite d'un rapport de police mettant en avant une inadéquation de la signalisation de limitation de la vitesse dans la Voie du Tiège, il est proposé d'adopter un règlement complémentaire de police limitant la vitesse de circulation à 70km/h sur l'ensemble de la voirie.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement complémentaire de police.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement complémentaire de police limitant la vitesse de circulation à 70 km/h dans la Voie du Tiège.

28. CTG Fexhe - Convention de mise à disposition à titre précaire de la salle de l'Agora - Avenant n°1 - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jansen pour qu'il présente ce point.

Monsieur Jansen explique qu'en fin d'année 2023, une convention de mise à disposition à titre précaire de la salle de l'Agora a été conclue avec le CTG Fexhe. Depuis le 1er janvier 2024, l'association peut donc utiliser le local, moyennant le paiement des coûts relatifs à l'électricité, au chauffage et à l'eau.

Le CTG a également sollicité l'installation d'un réseau internet sans fil dans la salle. Dans la mesure où ce réseau pourra être utilisé par la commune et l'ASBL, il semble justifier de solliciter une intervention financière à raison de 50% du montant mensuel total TTC.

Cette modification doit donc se modéliser par un avenant à la convention.

Monsieur le Président propose d'adopter l'avenant à la convention.

À l'unanimité, le Conseil adopte l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition précaire de la salle de l'Agora.

29. Cimetière de Voroux-Goreux - Déclassement de concessions en caveau et pleine terre en vue d'exhumer - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele précise qu'un nouveau chantier d'exhumation aura lieu au Cimetière de Voroux-Goreux. Ces travaux sont nécessaires et préalables à l'extension du cimetière de Voroux-Goreux.

Afin de procéder au chantier, il y a lieu de déclasser 27 concessions pour lesquelles le défaut d'entretien n'a pas été levé. Le déclassement signifie que les concessions redeviennent propriétés de la Commune.

Monsieur le Président propose de voter le déclassement des concessions.

À l'unanimité, le Conseil décide de déclasser 27 concessions au Cimetière de Voroux-Goreux.

30. Cimetière de Roloux - Déclassement de concessions en caveau et pleine terre en vue d'exhumer et d'aménager - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele précise qu'un nouveau chantier d'exhumation aura lieu au Cimetière de Roloux.

Afin de procéder au chantier, il y a lieu de déclasser 83 concessions pour lesquelles le défaut d'entretien n'a pas été levé. Le déclassement signifie que les concessions redeviennent propriétés de la Commune.

Monsieur le Président propose de voter le déclassement des concessions.

À l'unanimité, le Conseil décide de déclasser 83 concessions au Cimetière de Roloux.

31. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président propose aux Conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

À l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2025.

Monsieur le Président lève la séance publique à 20h49.

Huis clos

Monsieur le Président lève la séance à 20h54.

* * *

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE